



## demande et calcul des interêts moratoires

Par **neo974**, le **25/11/2012** à **16:46**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire, avec plusieurs de mes collègues nous sommes dans l'attente d'une prime que doit nous verser l'administration depuis bientôt deux ans.

Nous avons obtenu gain de cause au tribunal administratif, mais par manque de conseils et d'information nous n'avons pas demandé la mise en paiement de cette prime. Le tribunal à donc reconnu que l'administration devait nous attribuer cette prime mais cette dernière fait toujours la sourde oreille.

Je souhaiterai savoir comment demander et calculer les intérêts moratoires sur le retard de cette prime.

merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/11/2012** à **23:34**

Bonjour,

Normalement, les intérêts légaux s'applique dès que la décision est devenue exécutoire majorée de 5 points 2 mois après...